



- Zonage**
- Zones urbaines**
- Tissu ancien
 - Zone correspondant à une opération dense intitulée « Les collines du Golf »
 - Zone d'extension urbaine
 - Zone d'extension urbaine non raccordée à l'assainissement collectif
 - Zone de jardins
 - Zone d'équipements sportifs et de loisirs
 - Zone de loisirs
 - Zone de loisirs et de tourisme
 - Zone dédiée au parc résidentiel de loisirs
 - Zone d'activités économiques
- Prescriptions particulières**
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé pour mixité sociale (L.151-44 et 45 du Code de l'Urbanisme)
 - Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Élément bâti de paysage, de patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace boisé et parc à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Haie à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Voie, chemin à conserver (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone humide (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone humide ponctuelle (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Zones à urbaniser**
- Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Robinières »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Géraumiens »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Le Merdariois »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Le Merdariois »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Bancel »
 - Zone d'extension de la zone d'activités « Les Pierrelles »
- Zones naturelles et forestières**
- Zone naturelle et forestière
 - Zone naturelle de corridor écologique
 - Zone naturelle correspondant à la ZNIEFF de type 1 « Gorge de la Galère »
 - Zone naturelle correspondant à la ZNIEFF de type 2 « Ilot granitique de Saint-Vallier - Tain l'Hermitage »
 - Zone naturelle correspondant à l'emprise du golf
- Zones agricoles**
- Zone agricole
- Zonage réglementaire des risques**
- Périmètre dans lequel l'activité de carrière est réglementée
 - Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
 - Zone de bruit aux abords de l'RD7 et de la RN7 (respectivement 300 et 100 mètres de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée la plus proche) représentée à titre indicatif : conditions d'isolement acoustique des bâtiments à respecter
 - Règle d'implantation des constructions le long de la RN7 (recul de 20m minimum par rapport à l'axe)
 - Canalisation de gaz (G3)
 - Ligne électrique (I4)
 - Inconstructible sauf exceptions (R1, R2 et R3)
 - Constructible sous conditions (B)

- Risques technologiques**
- Distances de danger autour de l'entrepôt « Alphaform »
 - Zone d'effets létaux
 - Zone d'effets irréversibles
- Informations**
- Site d'exploitation agricole
 - Bâtiment renfermant des animaux
 - Autre bâtiment agricole
 - Ruine ne pouvant être reconstruite
 - Construction non cadastrée positionnée à titre indicatif par le bureau d'études
 - Éolienne positionnée à titre indicatif par le bureau d'études

ANDANCETTE

ALBON

LAVEYRON

SAINT-UZE

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°PLU	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Extension de la zone de loisirs	Centre-village - Les Tuilleries	Commune
2	Élargissement de voirie et de parking	Centre-village - Les Tuilleries	Commune
3	Extension du terrain de football	Centre-village - Les Tuilleries	Commune
4	Élargissement de la route des carrières et du chemin des Géraumiens	Centre-village - Bas Sorseze	Commune
5	Création d'un chemin piéton le long de la route Barthélémy de Laffemas	Centre-village - Borseze	Commune
6	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
7	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
8	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
9	Création d'un chemin piéton le long de la RD 122	Le Molard	Commune

LISTE DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE À PROTÉGER

N°PLU	Élément à protéger	Localisation
1	Mairie	Centre-village
2	Arrière-ban	Centre-village
3	Église	Centre-village
4	Mansarde aux moulins	Centre-village
5	Villa Azay	Centre-village
6	Château de Borseze	Centre-village
7	Château de la Sorseze	Centre-village
8	Presbytère de Borseze	Centre-village
9	La maison de l'abbé	Le Domaine de Châteauneuf de Borseze
10	Les Hauts Vallés	Le Domaine de Châteauneuf de Borseze
11	Les Sorsezes	Le Domaine de Châteauneuf de Borseze